



# MAIRIE DE MONDEVILLE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de l'Essonne - Arrondissement d'Étampes -

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Président : M. Jean-Pierre DELHOTAL.

Présents : Mmes Martine Delhotal, Lucile Grondard, Pascale Peterlongo, Dominique Rotteleur, Michelle Soullié,  
Mrs Dominique Dutoit, Daniel Pescheux.

Absents excusés : Mme F. Valentin (pouvoir à M. Soullié),  
M. M. Vié (pouvoir à M. J.P Delhotal),  
M. V. Herry (pouvoir à Mme D. Rotteleur),  
M. R. Masson (pouvoir à Mme M. Delhotal),  
M. L. Pavy (pouvoir à Mme L. Grondard).

Invitée : Mme Sylvie Grange, Trésorière

Secrétaire : Mme Michelle Soullié

Ouverture de la séance à 19 h 00

Avant de dérouler l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour initial dans la rubrique « divers », le renouvellement de la ligne de trésorerie arrivant à échéance en mai 2018. Le Conseil Municipal n'ayant pas d'objection à cette modification, Monsieur le Maire énumère l'ordre du jour.

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 février 2018,
- Taux d'imposition 2018,
- Budget Primitif 2018,
- Avenant au prêt relais,
- Abrogation de la demande de retrait du Syndicat de Transport Scolaire,
- Renouvellement de la ligne de trésorerie.

### **1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 février 2018:**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 février 2018. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### **2. Taux d'imposition 2018 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été nécessaire de s'interroger comment équilibrer le Budget 2018 du fait de l'augmentation prévue à minima du FPIC de 20 %, de la nouvelle baisse de la DGF de 5 % ainsi que de l'augmentation de la masse salariale dû à l'embauche, à temps complet, d'un agent d'entretien, en remplacement d'un contrat aidé et du passage de 17 h 30 à 25 h d'un personnel du périscolaire.

Après débat et validation en réunion de travail du 27 mars 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation des taux d'imposition de 2 % afin d'équilibrer le Budget Primitif 2018. Les nouveaux taux étant :

- Taxe d'Habitation : 16,40 %
- Taxe Foncière bâti : 12,02 %
- Taxe Foncière non bâti : 61,50 %

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A LA MAJORITÉ  
(11 Pour et 2 contre)

### **3. Budget Primitif 2018 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2018, chapitre par chapitre. N'ayant aucune objection du Conseil Municipal, Monsieur le Maire donne la parole à Martine Delhotal, Adjointe chargée des finances, pour commenter le budget proposé.

Le budget proposé est équilibré tant en recettes qu'en dépenses. Il a été arrêté comme suit :

- Section de Fonctionnement :
  - Recettes : 536.853,58 €
  - Dépenses : 536.853,58 €
  
- Section d'Investissement :
  - Recettes : 573.098,97 €
  - Dépenses : 573.098,97 €

Soit un budget total de : 1.109.952,55 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières concernant le Budget Primitif 2018 proposé. N'ayant aucune remarque, Monsieur le Maire soumet au vote le Budget Primitif 2018.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

#### **4. Avenant au prêt relais :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été nécessaire de contracter un prêt relais, auprès de la Caisse d'Epargne, afin de financer des travaux d'enfouissement de réseaux liés aux travaux d'assainissement. Ce prêt relais permettant d'attendre la vente du terrain communal, prévue pour un projet immobilier.

La promesse de vente, d'une durée de 1 an, a été signée le 10 avril 2017 et était suspendue à la signature du Permis d'Aménager. Ce permis a été signé le 16 février 2018 et en fonction des délais de recours de 3 mois, la signature définitive de l'acte de vente ne peut intervenir qu'après le 16 mai 2018.

Le prêt relais n°A7517106 d'un montant de 85.000 €, octroyé pour 7 mois, a une échéance de remboursement au 13 mai 2018. De ce fait, la signature de l'acte de vente du terrain ne devant intervenir que fin mai/début juin 2018, il n'est donc pas possible de rembourser le prêt relais dans le délai imparti.

En accord avec la Caisse d'Epargne, Monsieur le Maire a demandé la possibilité de prolonger le prêt relais de 6 mois maximum, aux mêmes conditions du contrat initial, les frais de dossier s'élevant à 100 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner tout pouvoir afin de signer l'avenant au prêt relais.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

#### **5. Abrogation de la demande de retrait de la Commune du Syndicat Mixte de Transport Sud Essonne :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de sa séance du 18 décembre 2017, il avait adopté à l'unanimité le retrait de la Commune du Syndicat Mixte de Transport Sud Essonne (TSE).

Ce retrait était motivé par le fait que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Essonne (CCVE) proposait aux anciennes communes (5), appartenant à l'ancien SISFA, mais non à la CCVE, de conventionner avec elle pour reprendre l'organisation des transports scolaires sur le périmètre de l'ancien SISFA.

Deux des cinq communes ne souhaitant pas se retirer de TSE, la CCVE a décidé d'annuler sa demande de retrait de TSE impliquant la non-reprise de l'organisation des transports scolaires de l'ancien SISFA.

De ce fait, la Commune de Mondeville n'a plus d'intérêt à se retirer du Syndicat TSE, ce qui a été notifié par Monsieur le Maire au Président de la TSE par courrier du 23 mars 2018.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'annuler la demande de retrait, de la Commune de Mondeville, au Syndicat Mixte de Transports Sud Essonne.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## **6. Renouvellement de la ligne de trésorerie :**

Monsieur le Maire rappelle que la ligne de trésorerie, ouverte en 2017, auprès de la Caisse d'Epargne, est toujours active et qu'il serait judicieux de la renouveler jusqu'en 2019 afin de pouvoir faire face à des besoins ponctuels ou imprévus de trésorerie, en particulier sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'année, du fait du versement tardif de certaines dotations.

Monsieur le Maire rappelle que la ligne de trésorerie permet de régler des factures d'un montant supérieur au solde des fonds disponibles en caisse, de la Commune.

Monsieur le Maire propose de renouveler la ligne de trésorerie pour le montant actuel de 60.000 € dans les conditions suivantes :

- ✓ Taux d'intérêt de 0,55 %
- ✓ Commission d'engagement de 500 €
- ✓ Commission de non-utilisation de 0,25 %

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition et demande au Conseil Municipal de lui donner tout pouvoir pour réaliser et signer toutes les pièces nécessaires au renouvellement de la ligne de trésorerie.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fin de la séance à 19 h 30

Le Maire,  
J.P Delhotal